

DOCUMENTS A PRODUIRE LORS D'UNE DEMANDE D'ADMISSION EN RESIDENCE ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD) OU UNITE DE SOINS DE LONGUE DUREE (USLD)

Si vous êtes demandeur d'une entrée en résidence le plus tôt possible, tous les documents listés sont nécessaires. Il vous sera demandé d'actualiser ces informations, si besoin, au moment de l'entrée en résidence.

Dossier de demande d'admission en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes accessible sur le <u>site Via trajectoire</u> . Le signataire doit impérativement préciser son lien avec la personne concernée par l'entrée en résidence (membre de la famille, travailleur social).
Eventuelle dérogation d'âge (résidents de moins de 60 ans).
Photocopie de la notification de décision, en cas de mesure de protection juridique (tutelle, curatelle, mandat spécial).
Copie du (ou des) livret(s) de famille <u>complet</u>
Pièce d'identité de la personne concernée par la demande.
Justificatifs des pensions, allocation logement, aide personnalisée à l'autonomie (APA).
Dernier avis d'imposition ou de non-imposition.
Informations du futur résident
Engagement de payer : un document à remplir par obligé alimentaire (document joint).

Pour information : le règlement de l'hébergement s'effectuera à terme à échoir

Ces différents documents doivent être regroupés et adressés :

Pour les résidences de Concarneau : Mme Nathalie VARNEDE - Bureau des admissions Résidence Les Embruns, 61 rue de Trégunc - 29187 CONCARNEAU CEDEX

Tél: 02 90 94 43 77 – nathalie.varnede@ch-cornouaille.fr

Pour les résidences de Quimper : Mme Katell HAMON - Bureau des admissions de la résidence de Ti Glazig,

1 avenue des sports à Quimper – 29000 QUIMPER **Tél : 02 90 26 45 88** – katell.hamon@ch-cornouaille.fr

⚠ Les dépôts de dossiers en main propre se font <u>uniquement sur rendez-vous</u>.

_ /	1/1	, ,	1 . 1	
Personne concernée	par cette déclaration	inom prenom	i date de naissance) i	٠
i ci soilic concerne	pai cette acciaration	(HOIH, PICHOIH	i, date de Haissante,	٠

INFORMATIONS DU FUTUR RESIDENT

AIDEC MICEC EN DI ACE A DOMICII E

AIDES MISES EN PLACE A DOMICILE									
☐ Aide-ménag		☐ Infirmière			□к	iné			
□ Portage de	repas	☐ Télé ala			9	□ A	utres (préciso	ez)	
LOGEMENT DU FUTUR RESIDENT									
La personne cond	La personne concernée est-elle :								
☐ Locataire		l Propriét	taire		☐ Autre	e (précisez) :			
		INF	ORMAT	TION:	S BAN	CAIRES			
Existe-t-il une procuration bancaire?									
RESSOURCES MENS	SUELLES	M	ONTANT		CHARG	SES MENSUELLES	ſ	MONTANT	
Pensions					Loyer				
Revenus locatifs		Mutuel							
Aides (ACTP/AAH))	Tutelle			Tutelle				
Autres ressources									
		Re	levés de	es cap	oitaux	placés			
Epargne à disposition	on			Eparg	ne disp	onible sous conditi	ons		
Crédits ou prêts (y compris d'	organisme	es sociaux)				l		
Nature et objet	Somme em	pruntée	Montant	t mens	sualité	Date de fin remb	oursement	Solde	
A RENSEIGNER IMPERATIVEMENT Un dossier de surendettement a-t-il été déposé à la banque de France ? OUI NON Si oui, préciser la date et transmettre le plan conventionnel									
			Fait à						
			Le			Signature			



ENGAGEMENT DE PAYER DANS LE CADRE DE L'OBLIGATION ALIMENTAIRE

(Pour les EHPAD rattachés à un Centre Hospitalier)

Article L.6145-11 du Code de la Santé Publique

1 document à remplir par obligé alimentaire

Je soussigné(e)
Nom
M'engage à régler les frais de séjour de :
□Moi-même
□M. Mme Prénom
Lien de parenté
A compter de mon / (1) son entrée au sein de l'une des résidences du Centre hospitalier de Cornouaille le/ ainsi que des autres frais éventuels à ma / (1) sa charge (frais divers : pédicure, coiffeur) et tarifs des prestations annexes.
Je reconnais avoir été informé(e)
Des tarifs journaliers applicables à la date du 1 ^{er} janvier 2025 ·

	EHPAD		US	LD
	Chambre	Chambre	Chambre	Chambre
	seule	double	seule	double
Prix de journée hébergement (1)	62.22€	57.86 €	61.31€	57.02€
Dépendance GIR 1 & 2 (2)	21.71€	21.71 €	25.02€	25.02€
Tarif journalier "Hébergement et dépendance" GIR 1 & 2 (1)+(2)	83.93 €	79.57 €	86.33€	82.04€
Dépendance GIR 3 & 4 (3)	13.78€	13.78€	15.88€	15.88€
Tarif journalier "Hébergement et dépendance" GIR 3 & 4 (1)+(3)	76.00€	71.64 €	77.19€	72.90€
Dépendance GIR 5 & 6 (4)	5.84 €	5.84 €	6.74€	6.74€
Tarif journalier "Hébergement et dépendance" GIR 5 & 6 (1)+(4)	68.06€	63.70€	68.05€	63.76€

Le tarif hébergement 2025 pour les personnes de moins de 60 ans est de 80.15 € en EHPAD. Le tarif hébergement 2025 pour les personnes de moins de 60 ans est de 83.15 € en USLD.

- Des dispositions de l'article L 6145-11 du Code de la santé publique selon lesquelles « les établissements publics de santé peuvent toujours exercer leurs recours, s'il y a lieu, contre les hospitalisés, contre leurs débiteurs et contre les personnes désignées par les articles 205, 206, 207 et 212 du code civil. Ces recours relèvent de la compétence du juge aux affaires familiales ».
- Qu'à défaut de règlement, une procédure sera engagée par le CH de Cornouaille devant le juge aux affaires familiales près le Tribunal de Grande Instance de Quimper.

Il est reconnu que ces prix peuvent être révisés par l'autorité qui les a fixés. Dans ce cas, les nouveaux prix seront facturés aux résidents présents au jour de l'application des nouveaux tarifs.

« Lu et approuvé :	», le
Signature obligate	oire de l'obligé alimentaire



TARIFS 2025

A compter du 1er janvier 2025

Le prix de journée est composé du tarif hébergement et du tarif dépendance.

HEBERGEMENT PERMANENT EN CHAMBRE SEULE

			Dé	pendance			Tarif à la charge
Secteur	Hébergement	Gir	Tarif Journalier	Participation * du Conseil Départemental	A la charge du résident	Tarif facturé par jour	du résident pour 31 jours
	62,22 € 3	1-2	21,71€	15,87€	5,84€	68,06€	2 109,86€
EHPAD		3 - 4	13,78€	7,94€			
		5 - 6	5,84€	0,00€			
		1-2	25,02€	18,28€			
USLD	61,31€	3 - 4	15,88€	9,14€	6,74€	68,05€	2 109,55€
		5 - 6	6,74€	0,00€			

HEBERGEMENT PERMANENT EN CHAMBRE DOUBLE

			Dé	pendance		Tauif à la abausa	
Secteur	Hébergement	Gir	Tarif Journalier	Participation * du Conseil Départemental	A la charge du résident	Tarif facturé par jour	Tarif à la charge du résident pour 31 jours
		1-2	21,71€	15,87€			1 974,70€
EHPAD	57,86€	3 - 4	13,78€	7,94€	5,84€	63,70€	
		5 - 6	5,84€	0,00€			
		1-2	25,02€	18,28€			
USLD	57,02€	3 - 4	15,88€	9,14€	6,74€	63,76€	1 976,56€
		5 - 6	6,74€	0,00€			

^{*}Si ressources mensuelles < 2 636 €, ou non bénéficiaire MTP, ACTP, PCH.

Pour les personnes âgées de moins de 60 ans (séjour accordé sur dérogation du Conseil Départemental) : le prix de journée est fixé à 80.15 € en EHPAD et 83.15 € en USLD.

Lors d'une hospitalisation: le forfait hôtelier 20 € par jour vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

Lors d'une hospitalisation en psychiatrie : un forfait de 15 € par jour vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

Lors d'une absence pour convenance personnelle : un forfait de 22.50 € par jour vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

<u>La réservation et la libération de chambre</u> sont facturés au tarif hébergement avec une décote de 20 €/jour.

Les personnes qui n'ont pas leur domicile d'origine dans le Finistère continuent de percevoir l'APA à domicile. La totalité du tarif hébergement leur est facturée ainsi que la totalité du tarif dépendance.



TARIFS 2025

A compter du 1er janvier 2025

Le prix de journée est composé du tarif hébergement et du tarif dépendance.

RESIDENT bénéficiaire MTP ou ACTP ou PCH OU HORS DEPARTEMENT

HEBERGEMENT PERMANENT EN CHAMBRE SEULE

	Hébergement		Dépendance	Tarif facturé	Tarif à la charge
Secteur		Gir Ta			du résident
			Tarif Journalier	par jour	pour 31 jours
		1 - 2	21,71 €	83,93€	2 601,83 €
EHPAD	62,22€	3 - 4	13,78€	76,00€	2 356,00€
		5 - 6	5,84€	68,06€	2 109,86 €
	61,31 €	1-2	25,02€	86,33€	2 676,23 €
USLD		3 - 4	15,88 €	77,19€	2 392,89 €
		5 - 6	6,74€	68,05€	2 109,55€

HEBERGEMENT PERMANENT EN CHAMBRE DOUBLE

	Hébergement		Dépendance	Tarif facturé	Tarif à la charge
Secteur		.:	Tavifiamaliam		du résident
		Gir	Tarif Journalier	par jour	pour 31 jours
	57,86€	1 - 2	21,71 €	79,57€	2 466,67 €
EHPAD		3 - 4	13,78€	71,64€	2 220,84 €
		5 - 6	5,84€	63,70€	1 974,70 €
		1-2	25,02€	82,04€	2 543,24 €
USLD	57,02€	3 - 4	15,88€	72,90€	2 259,90 €
		5 - 6	6,74€	63,76€	1 976,56€

<u>Les personnes qui n'ont pas leur domicile d'origine dans le Finistère</u> continuent de percevoir l'APA à domicile. La totalité du tarif hébergement leur est facturée ainsi que la totalité du tarif dépendance.

<u>Pour les personnes âgées de moins de 60 ans</u> (séjour accordé sur dérogation du Conseil Départemental) : le prix de journée est fixé à 80.15 € en EHPAD et 83.15 € en USLD.

<u>Lors d'une hospitalisation</u>: le forfait hôtelier 20 € par jour vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

<u>Lors d'une hospitalisation en psychiatrie</u> : un forfait de 15 € par jour vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

<u>Lors d'une absence pour convenance personnelle</u> : un forfait de 22.50 € par jour vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

<u>La réservation et la libération de chambre</u> sont facturés au tarif hébergement avec une décote de 20 €/jour.